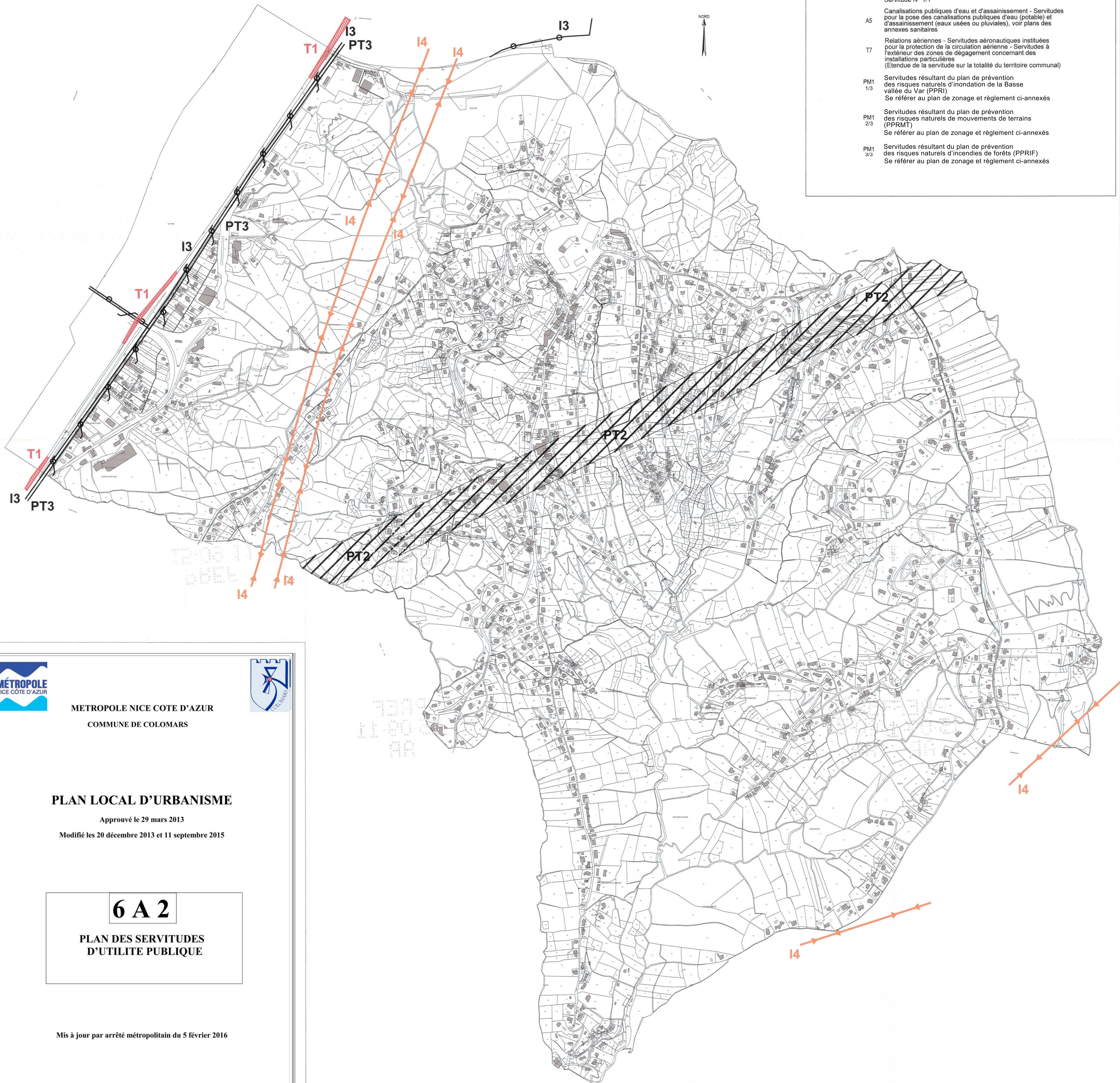


LEGENDE

-  I3 Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
-  I4 Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques
-  PT3 Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques
-  T1 Servitudes relatives aux Chemins de Fer - Servitudes de Grande Voirie
Servitudes spéciales - Servitudes de débroussaillage
-  PT2 Télécommunication - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat - Zone spéciale de dégagement
Servitude N° 1/1
-  A5 Canalisations publiques d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées ou pluviales), voir plans des annexes sanitaires
-  T7 Relations aériennes - Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (Etendue de la servitude sur la totalité du territoire communal)
-  PM1 1/3 Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels d'inondation de la Basse vallée du Var (PPRI)
Se référer au plan de zonage et règlement ci-annexés
-  PM1 2/3 Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels de mouvements de terrains (PPRMT)
Se référer au plan de zonage et règlement ci-annexés
-  PM1 3/3 Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels d'incendies de forêts (PPRIF)
Se référer au plan de zonage et règlement ci-annexés



METROPOLE NICE COTE D'AZUR
COMMUNE DE COLOMARS



PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé le 29 mars 2013

Modifié les 20 décembre 2013 et 11 septembre 2015

6 A 2

PLAN DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE

Mis à jour par arrêté métropolitain du 5 février 2016